

Comptabilité

La paie



PUBLIC ▶ Aides-comptables, comptables, toute personne établissant les paies



OBJECTIFS ▶ Etablissement d'un bulletin de paie



DURÉE
5 jours



CONTENU

Principes de base

- Les obligations légales

Temps partiel, temps partagé, temps aménagé

- Définition du bulletin de paie
- Convention et classification
- Salaire de base, congés payés
- Heures supplémentaires, repos compensateur
- Maladie
- Primes, gratifications, indemnités

Les charges sociales

- Organismes
- Charges obligatoires et conventionnelles
- Plafonds et taux

Reçu pour solde de tout compte

- Licenciement, indemnités et préavis

Déclarations

- Mensuelles, trimestrielles et annuelles



DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Le formateur réalise les apports et propose aux stagiaires des exercices d'application
Les stagiaires devront se munir d'une calculatrice



SERVICE INFOS

02 99 52 54 52 ou 02 96 58 69 86
www.afpi-bretagne.com